

ACTIONS



Objectifs de ces fiches :

- proposer des solutions, notamment des solutions nouvelles ou peu utilisées, basées sur des exemples concrets et réels,
- mutualiser les actions (décloisonner les actions « bassin versant » des actions « élevage », « systèmes » ...),
- favoriser les échanges d'expérience en proposant des contacts sur des initiatives innovantes.

Une classification des préconisations en 3 niveaux (T, R, S) a été retenue (basée sur le [rapport Pesticides INRA - Cemagref, 2005](#)) :

T : limiter les Transferts : des préconisations d'aménagements sont apportées à partir du levé des structures du paysage et des surfaces impliquées dans les transferts de polluants

R : Raisonner les pratiques agricoles (système de culture et d'exploitation) :

Raisonner les pratiques signifie envisager le potentiel agronomique et les contraintes de milieu à l'échelle de la parcelle ou du groupe de parcelle. Cela n'inclut pas de changement du système de production (réservé à une préconisation de niveau S) :

1. on part de l'existant, que la réglementation soit ou non respectée
2. on recherche des solutions que l'optimum agronomique soit ou non atteint.

S : modifier les Systèmes de production

Ces niveaux de préconisations peuvent tous les 3 se décliner à l'échelle d'un collectif ou de l'agriculteur.

http://agro-transfert-bretagne.univ-rennes1.fr/Territ_Eau/ACTIONS/Accueil.asp